



Département de la MEUSE
Arrondissement de VERDUN
Canton de ETAIN
COMMUNE DE
55210 – Hannonville sous les Côtes
Tél. : 03.29.87.33.08
E.mail : mairie55hannonville@gmail.com
Site : www.mairie-hannonville.fr
SIRET : 21550228700018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

Présidente : Mme LEPRINCE Danielle
Secrétaire de séance : M.LABISSY Alain

Présents : M. STEIN Jérôme, M. MAZZOLA Michel, M.LABISSY Alain, M.CAURIER Laurent, Mme SAYEN Annick, Mme HUMBERT Marie

Absents excusés : M.BRIZION Cyril, M.WALLERICH Patrice

Pouvoirs :

M. LEPRINCE Christophe	donne son pouvoir à	M. CAURRIER Laurent
Mme AUBRY Céline	donne son pouvoir à	Mme HUMBERT Marie
M. PARANT Romuald	donne son pouvoir à	Mme LEPRINCE Danielle
M. ADAM Francis	donne son pouvoir à	M. MAZZOLA Michel.

Validation du compte rendu précédent, avec une observation de M. STEIN demandant à préciser les noms des 3 personnes (parents d'élèves) qui ne se sont pas prononcées sur la demande de subvention du collège Louis Pergaud pour le voyage à Bruxelles. Il s'agit de Mme AUBRY, M. CAURIER et M STEIN.

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Montant et modalités de l'emprunt à réaliser pour nos travaux

City stade et sécurisation de l'axe Fresnes / Thillot

La Maire, après avoir examiné le Compte de gestion actualisé pour l'année 2022, constate un solde positif de l'ordre de 100000€. Sachant qu'en 2023, nous toucherons la DETR pour les travaux de la rue de la promenade d'un montant approximatif de 40000€, que les achats du frigo, d'un ordinateur, de volets pour la salle aca sont prévus, qu'il faut prévoir l'entretien du matériel..., la réalisation d'un emprunt est nécessaire pour nos deux projets :

*** City-stade**

Coût des travaux 98 331,60 € TTC

Le dossier va être envoyé pour demande de subventions qui peuvent s'élever jusqu'à 80%

Des partenaires : Agence Nationale du Sport, Région et Département seront sollicités.

Les travaux seront réalisés durant l'été.

*** Axe Fresnes/Thillot,**

Coût estimatif des travaux est d'environ 376 938 € TTC avec un pourcentage de subventions espéré pouvant aller jusqu'à 47% pour une réalisation deuxième semestre 2023.

Des partenaires : DETR, Amendes de polices et Département seront sollicités.

Pour réaliser ces projets, Mme La Maire propose de contracter un emprunt de 300 000 €.

Plusieurs propositions sont présentées par 2 banques : le crédit agricole et la banque postale, avec des échéances constantes ou dégressives.

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité d'emprunter 300 000 € sur une durée de 10 ans au Crédit Agricole en échéances constantes pour un taux de 3.44%.

Levée de la séance à 21H

Secrétaire de séance
M.LABISSY Alain